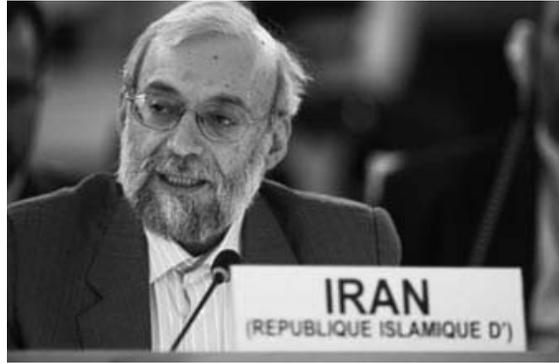


## Un responsable iranien justifie l'exécution et la torture



Londres, 19 Sep – Le Secrétaire Général du conseil des “droits de l’homme” en Iran a tenté de riposter aux commentaires des Nations Unies en ce qui concerne les “problèmes fondamentaux” dans la procédure judiciaire du régime, en défendant l’exécution des prisonniers y compris celle des jeunes.

Mohammad Javad Larijani a écrit, le 16 septembre, une lettre ouverte au Commissaire des Nations Unies, dans laquelle il a essayé de justifier les exécutions.

Il a écrit : « Il faudrait souligner que l’engagement à abolir la peine de mort n’a pas été accepté par la communauté internationale comme un engagement ferme ou léger, et il n’y a aucun consensus à ce sujet. »

Il a continué : « Par ailleurs, la convention internationale sur les droits politiques et civiles n’a pas totalement écarté la peine de mort. Au contraire, elle a même permis aux Etats membres de l’utiliser sous certaines conditions. »

Maintenant, l’opposition des Nations Unies à la peine de mort pourrait être appliquée équitablement à travers tous les pays qui l’utilisent, et sur cela – et seulement cela – Larijani a raison. Cependant, l’Iran détient actuellement le record du taux d’exécution par tête au monde.

Il fait en outre valoir que la peine de mort n’est pas une “question des droits de l’homme”, bien que le droit à la vie et l’interdiction de la torture soient inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l’Homme.

Zeyd Ra’ad Al Hussein, le Haut-commissaire aux droits de l’homme, a pris la parole à la 33<sup>è</sup> session du Conseil des droits de l’homme à Genève, le 13 septembre.

Il a déclaré : « Concernant la République islamique, mon bureau n’a été autorisé à avoir aucun accès depuis 2003... Notre proposition pour commencer des discussions techniques a été, à l’instar d’autres propositions de coopération, systématiquement ignorée. Cela est regrettable, principalement à cause des rapports réguliers que nous recevons sur les problèmes fondamentaux avec l’administration judiciaire de la justice pénale, sur l’exécution de plusieurs personnes dont des jeunes, sur la poursuite et la discrimination contre les minorités ethniques et religieuses, sur les restrictions sévères contre les défenseurs des droits de l’homme, les avocats, les journalistes et sur la discrimination contre les femmes tant en droit que dans la pratique. »

Il a critiqué le nombre des exécutions en Iran sous la direction des mollahs tout en exprimant sa préoccupation au sujet de l’exécution régulière des jeunes.

Ra’ad Al Hussein a déclaré : “Plusieurs pays pourraient fermer les bureaux des Nations Unies (droits de l’homme) ou refuser de coopérer avec les inspecteurs internationaux, mais ils devraient savoir qu’ils ne peuvent jamais fermer vos yeux sur la vérité. Nous continuons de faire de notre mieux pour que nos rapports sur ces pays demeurent pertinents.”